



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 6 mars 2023 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton une demande de dérogation mineure.

**La demande concerne l'immeuble situé sur la rue Sara, constitué du lot 6 243 783 située dans la zone RFVR-6.**

La demande consiste à autoriser le lotissement de quatre lots dont deux ayant un frontage d'environ 74 m sur la rue Sara alors que le paragraphe 11 de l'article 21 du *Règlement 477 de lotissement* édicte que la largeur minimale d'un lot situé dans une aire de pente forte est de 75 m. Cette demande a pour effet d'autoriser le lotissement de quatre lots à partir du lot 6 243 783 dont deux lots auraient un frontage non conforme pour un lot situé dans une aire de pente forte.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspecteur municipal en urbanisme par courriel à l'adresse [jlarrivee@sddb.ca](mailto:jlarrivee@sddb.ca). Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée assemblée du **lundi 6 mars 2023 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 17 FÉVRIER 2023**

Liane Boisvert  
Directrice générale et greffière-trésorière